



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 3 mai 2018 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- |                      |                 |
|----------------------|-----------------|
| - Ghislain Perreault | - Marthe Tardif |
| - Daniel Dumontier   | - Serge Brault  |
| - Mario Dufour       | - David Dumont  |

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

### ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 3 MAI 2018

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2018
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 avril 2018
4. Rapport du vérificateur externe et dépôt des états financiers
5. Loisirs
  - a) Rapport du Directeur du service des loisirs
  - b) Eau pour remplissage piscine municipale
  - c) Fête Nationale
6. Adoption du règlement #426 (Piscine intérieure)
7. Incendie
  - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
  - b) Plan mesures d'urgence 2018
  - c) Comité technique en sécurité incendie: Révision et mise en oeuvre du SCRI 2018
  - d) Caserne des pompiers: Achat d'un ordinateur et d'une imprimante
  - e) Engagement de pompiers / premiers répondants
8. Correspondance
9. Urbanisme
  - a) Rapport du responsable de l'urbanisme
  - b) Dérogation mineure #2018-02
  - c) Avis de motion: Adoption du règlement de zonage #289-101
  - d) Adoption du premier projet du règlement de zonage #289-101
  - e) Avis de motion: Adoption du règlement de lotissement #290-42
  - f) Adoption du premier projet du règlement de lotissement #290-42
10. Travaux publics
  - a) Rapport du Directeur des travaux publics
  - b) Offre de services solutions alternatives environnement (Pesticides)
  - c) Achat de cadres et couvercles de regards d'égout sanitaire



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

- d) Soumissions: Achat d'une pompe de distribution d'eau potable
  - e) Soumissions: Travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout pluvial - Boulevard Poissant et rue Marchand
  - f) Réparation de trottoirs
11. Comptes à payer (Municipalité)
- a) Comptes à payer pour le mois de mai 2018
  - b) Comptes payés durant le mois d'avril 2018
12. Comptes à payer (Factures)
- a) Programme TECQ (2014-2018) (14 851.32\$)
  - b) Distribution couvre plancher elite inc. (2 276.51\$)
  - c) Le vélo vert inc. (2 477.71\$)
  - d) Ville de Saint-Philippe (2 614.92\$)
  - e) Emco Corporation (2 897.37\$)
  - f) SOLutions Solu-NET inc. (2 926.11\$)
  - g) MRC des Jardins-de-Napierville (3 765.00\$)
  - h) Centre sportif régional Groupe DPJL (11 423.29\$)
  - i) R.J. Lévesque & fils Ltée (17 763.64\$)
  - j) Mines Seleine (19 928.98\$)
13. Bibliothèque municipale: Contrat de location d'un photocopieur
14. Office municipal d'habitation: Budget 2018
15. Demande de don ou commandite
- a) Eco-Friperie
  - b) Grand défi Pierre Lavoie 2018
16. Élus municipaux : Autorisation formation et remboursement des dépenses
17. Assurance des cyberrisques
18. Avis de motion: Adoption du règlement #424-1
19. Autorisation destruction de documents
20. Demande de désignation à titre de célébrant pour un mariage civil ou une union civile
21. Varia
22. Public: Période de questions
23. Levée de l'assemblée

**2018-05-169**  
**Adoption de**  
**l'ordre du**  
**jour**

### **Résolution #2018-05-169 : Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### 2018-05-170 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2018

### Résolution #2018-05-170 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2018

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 avril 2018.

ADOPTÉE

### 2018-05-171 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 avril 2018

### Résolution #2018-05-171 : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 avril 2018

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 avril 2018.

ADOPTÉE

### 2018-05-172 Rapport du vérificateur externe et dépôt des états financiers

### Résolution #2018-05-172 : Rapport du vérificateur externe et dépôt des états financiers

Madame Sophie Lefort, comptable de la firme Lefavre, Labrèche, Gagné, ca, explique les états financiers 2017.

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal, la directrice générale dépose les états financiers 2017.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter les états financiers 2017 tels que présentés par la firme comptable Lefavre, Labrèche, Gagné, ca, en date du 3 mai 2018.

ADOPTÉE

### Loisirs

### Loisirs

### Rapport du Directeur du service des loisirs

### Rapport du Directeur du service des loisirs

Monsieur Gérard Laplante fait son rapport pour le mois de mai 2018.

### 2018-05-173 Eau pour remplissage piscine municipale

### Résolution #2018-05-173 : Eau pour remplissage piscine municipale

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du service des loisirs à procéder à une dépense approximative de 2,100\$ pour le remplissage de la piscine municipale;

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

### 2018-05-174 Fête Nationale

### Résolution #2018-05-174 : Fête Nationale

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'autoriser le Directeur du service des loisirs à procéder aux dépenses suivantes dans le cadre des festivités de la Fête Nationale:

6 898.49\$ pour l'animation et le devis technique des artistes, lors des festivités de la Fête nationale suivant facture d'événement de L.B. Production numéro 1543.

2 078.53\$ pour la location des chapiteaux suivant soumission en date du 5 mars 2018.

2 200\$ pour la location des jeux gonflables lors de l'évènement;

3 500\$ pour couvrir toutes les dépenses pour la vente d'alcool liqueur, eau et grillades.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**2018-05-175**  
**Adoption du**  
**règlement**  
**#426 (Piscine**  
**intérieure)**

**Résolution #2018-05-175 : Adoption du règlement #426 (Piscine intérieure)**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 426 concernant un emprunt et une dépense de 4 022 872 \$ pour la construction d'une piscine intérieure. Ce règlement se lit comme suit:

**REGLEMENT NUMERO 426**

Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 4 022 872\$ pour la construction d'une piscine intérieure

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville a reçu une confirmation à une aide financière de 1 922 872\$ dans le cadre du Fonds des petites collectivités du nouveau Fonds Chantier Canada-Québec pour la construction d'une piscine intérieure en date du 4 avril 2017 jointe aux présentes comme annexe « B ».

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné à l'assemblée du 5 avril 2018.

Qu'un règlement portant le numéro 426 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

**ARTICLE 1**

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter les travaux relatifs à la construction d'une piscine intérieure le tout tel qu'il appert de l'estimation détaillée et préparée par la municipalité en date du 3 avril 2018, lequel document fait partie intégrante des présentes sous l'annexe « A ».

**ARTICLE 2**

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 4 022 872\$ pour les fins du présent règlement.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### **ARTICLE 3**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme de 4 022 872\$ sur une période de vingt-cinq ans (25) ans.

### **ARTICLE 4**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

### **ARTICLE 5**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour lesquelles l'affectation s'avérerait insuffisante.

### **ARTICLE 6**

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajustée automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention et plus particulièrement la subvention autorisée qui sera versée en vertu du programme « Fonds des petites collectivités du Fonds Chantiers Canada-Québec ».

### **ARTICLE 7**

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Napierville**

ANNEXE A

<b><u>ESTIMATION PREPAREE PAR LA MUNICIPALITE</u></b>		
<b><u>EN DATE DU 03 AVRIL 2018</u></b>		
<b>Description</b>	<b>Coûts</b>	<b>Total</b>
<b>Secteur aquatique :</b>		
Un bassin en forme de« L » avec goulottes et rampe d'accès	606 243.38 \$	
Promenade généreuse	557 031.83 \$	
Salle de régie (Surveillance, contrôle, accès visuel sur bassin et promenade)	13 993.07 \$	
Infirmierie	19 590.30\$	
Local pour personnel incluant casier, douche et toilette	37 888.93 \$	
Rangement équipements récréatifs	36 381.98 \$	
Local réception des déchets	23 788.22 \$	
Toilette donnant accès sur la plage	19 375.02 \$	
Vestiaire hommes: 50 casiers	180 833.52\$	
Vestiaire femmes: 50 casiers	180 833.52\$	
Vestiaire familles: 50 casiers	193 750.20 \$	
Sous-sol	137 239.73 \$	
Equipements : Glissoire, jeux d'eau, divers, chaise sauveteur mobile	58 500.00 \$	
<b>Sous-total secteur aquatique</b>	<b>2 065 449.70 \$</b>	
<b>Espaces communs :</b>		
Entrée et hall principal	177 066.16 \$	
Salle multifonctionnelle	84 765.71 \$	
Bureau responsable administratif	16 145.85 \$	
Conciergerie	13 993.07 \$	
Toilette donnant accès hall principal	19 375.02 \$	
Cloisons, issues, circulation	229 916.90 \$	
<b>Sous-total espaces communs</b>	<b>541 262.71 \$</b>	
<b>TOTAL DE LA CONSTRUCTION</b>		<b>2 606 712.41 \$</b>
<b>Aménagement de l'emplacement (stationnement)</b>		<b>141 675.00\$</b>
<b>Honoraires professionnels (10%)</b>		<b>274 838.74 \$</b>
<b>Contingences (10%)</b>		<b>274 838.74 \$</b>
<b>Administration et profit</b>		<b>274 838.74 \$</b>
<b>Meubles non fixes</b>		
Tables, chaises, fauteuils, ordinateurs, bureaux, frigidaires, ceintures de sécurité, jeux etc.		<b>80 000.00 \$</b>
<b>Démolition bâtisse et piscine extérieure existantes</b>		<b>50 000.00 \$</b>
<b>Contingences (10% sur meubles non fixes et demolition)</b>		<b>13 000.00 \$</b>
Oeuvre d'art exigé par Ministère Culture + frais afférents		<b>61 523.00 \$</b>



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Intérêts sur emprunt temporaire		57 046.21\$
<b>TOTAL DU PROJET</b>		<b>3 834 472.84\$</b>
<b>TVQ NET</b>		<b>188 399.16\$</b>
<b>COUT NET DU PROJET</b>		<b>4 022 872.00 \$</b>

### ANNEXE B



Québec, le 4 avril 2017

Madame Chantale Pelletier  
Mairesse  
Municipalité de Napierville  
260, rue de l'Église  
Napierville (Québec) J0J 1L0

Madame la Mairesse,

Nous vous informons que le projet de construction d'une piscine intérieure est admissible à une aide financière de 1 922 872 \$ dans le cadre du Fonds des petites collectivités du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec. Elle s'applique à un coût maximal admissible de 2 884 309 \$. L'aide financière provenant du gouvernement du Québec sera de 961 436 \$.

Un protocole d'entente établissant les travaux admissibles à l'aide financière ainsi que les modalités de versement de cette dernière vous sera transmis prochainement. Ce protocole stipulera également l'obligation de respecter les règles d'octroi de contrats.

En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera faite ultérieurement par le gouvernement du Québec en concertation avec la Municipalité de Napierville.

La réalisation de ce projet contribuera à l'atteinte des objectifs du programme consistant à améliorer les infrastructures et la qualité de vie des citoyens.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, nous vous invitons à communiquer avec la Direction de la gestion administrative et des contrôles des programmes du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au 418 646-2628.

Veillez agréer, Madame la Mairesse, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

  
SÉBASTIEN PROULX  
Ministre de l'Éducation, du Loisir  
et du Sport

  
MARTIN COITEUX  
Ministre des Affaires municipales  
et de l'Occupation du territoire

675, boulevard René-Lévesque Est  
Aile René-Lévesque, bloc 4, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 6C8  
Téléphone : 418-644-0664  
Télécopieur : 418-643-2640  
ministre.education@education.gouv.qc.ca  
www.education.gouv.qc.ca

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### Incendie

#### Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

#### 2018-05-176 Plan mesures d'urgence 2018

#### 2018-05-177 Comité technique en Sécurité incendie: Révision et mise en oeuvre du SCRI 2018

#### 2018-05-178 Caserne des pompiers: Achat d'un ordinateur et d'une

### Incendie

#### Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur Patrick Gagnon fait son rapport pour le mois de mai 2018.

#### Résolution #2018-05-176 : Plan mesures d'urgence 2018

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'ordre naturel ou anthropique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Napierville reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voit l'importance de procéder à la mise à jour de son plan de sécurité civile annuellement;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

Que le conseil municipal adopte la révision 2018 du plan de sécurité civile.

ADOPTÉE

#### Résolution #2018-05-177 : Comité technique en Sécurité incendie: Révision et mise en oeuvre du SCRI 2018

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit amorcer sa révision du schéma de couverture de risques en incendie et qu'il a lieu de former le comité technique;

CONSIDÉRANT QUE le comité technique en Sécurité incendie - Révision et mise en oeuvre du schéma de couverture de risque incendie sera formé du coordonnateur du SCRI de la MRC, des directeurs des Services incendies des municipalités du territoire de la MRC ou de son substitut en cas d'absence du directeur.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De nommer Monsieur Patrick Gagnon, Directeur du service de Sécurité incendies, pour siéger sur le comité technique en Sécurité incendie - Révision et mise en oeuvre du schéma de couverture de risque incendie et monsieur Daniel Deneault à titre de substitut en cas d'absence du directeur.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

#### Résolution #2018-05-178 : Caserne des pompiers: Achat d'un ordinateur et d'une imprimante

CONSIDÉRANT QU'un bureau de prévention a été aménagé en 2017 à la caserne des pompiers;





## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### imprimante

CONSIDÉRANT QUE le matériel informatique qui avait été installé était âgé de plus de 10 ans et qu'il est désuet;

CONSIDÉRANT QU'un ordinateur et une imprimante multifonctions sont nécessaires pour effectuer les travaux de prévention;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du service de Sécurité incendies à procéder à l'achat d'un ordinateur et d'une imprimante multifonctionnelle pour un montant maximum de 3 500\$.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**2018-05-179**  
**Service de**  
**sécurité**  
**incendies:**  
**Engagement**  
**des pompiers /**  
**premiers**  
**répondants**  
**messieurs**  
**Dylan Hadet,**  
**Ethienne**  
**Gagnon,**  
**Thomas**  
**Surprenant et**  
**William**  
**d'Amour**

**Résolution #2018-05-179 : Service de Sécurité incendies: Engagement des pompiers / premiers répondants messieurs Dylan Hadet, Ethienne Gagnon, Thomas Surprenant et William d'Amour**

CONSIDÉRANT QUE le service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien recommande l'embauche de quatre pompiers/premiers répondants au sein du service de sécurité incendies afin de maximiser la couverture du territoire;

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres a été émis afin de procéder à l'embauche de pompiers/premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE des tests ont été effectués et que ces candidats ont passé l'examen avec succès;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service de Sécurité incendies nous recommande l'embauche de ces candidats.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'autoriser la directrice générale, Madame Julie Archambault à procéder à l'embauche de quatre pompiers/premiers répondants au sein du service de Sécurité incendies des municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville.

D'embaucher les quatre personnes sélectionnées ci-dessous à titre de pompiers pour le service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville au taux horaire en vigueur et selon la convention collective présentement en vigueur.

Monsieur Dylan Hadet  
Monsieur Étienne Gagnon  
Monsieur Thomas Surprenant  
Monsieur William d'Amour

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

### Correspondance

### Correspondance

La Directrice générale a mis à la disposition du public un résumé de la correspondance reçue:



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Résolution de la ville de **SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE**;

Rapport du mois de mars de la **SPCA ROUSSILLON**;

Pamphlet de la **FIRME KALITEC** sur les produits proposés dont les panneaux et les bandes vinyles;

Lettre de la **SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC** concernant la préoccupation de la sécurité à vélo chez les jeunes;

Remerciement pour la commandite accordée à l'occasion du 30e anniversaire dîner-rencontre du **SERVICE D'ACTION BÉNÉVOLE**;

Lettre du **DISTRICT SUD** concernant les dispositions prises lors du G7 de La Malbaie.

Invitation du **MINISTRE DE LA RÉGION DE LA MAURICIE, JULIE BOULET ET MONSIEUR STÉPHANE BILLETTE, DÉPUTÉ DE HUNTINGDON** à une conférence de presse le mardi 10 avril 2018 à 9 h 30 au restaurant l'explorateur du Parc safari ; une autre du **CLD DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE**, pour le mardi 24 avril 2018, de 19 h à 22 h au Centre local de développement des Jardins-de-Napierville, rue Saint-Jacques à Napierville dont la présentation du rapport d'enquête sur le loisir et de l'étude sur le plein air au Québec ; une autre dont le thème de presse du 20<sup>e</sup> anniversaire du Circuit du Paysan avec le **CLD DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE** le jeudi 10 mai 2018 à 17 h au Centre local de développement des Jardins-de-Napierville, rue Saint-Jacques, Napierville ; un autre de la **COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES SEIGNEURIES** pour une consultation le mercredi 23 mai à 19, au 50 boulevard Taschereau à la Prairie, dont le thème est le plan d'engagement vers la réussite ; une autre du **CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE** dont le sujet concerne les questions familles aînées, le 3 mai 2018 à la bibliothèque Gabrielle Giroux Bertrand à Cowansville.

### Urbanisme

#### Rapport du responsable de l'urbanisme

#### 2018-05-180 Dérogation mineure #2018-02

### Urbanisme

#### Rapport du responsable de l'urbanisme

Monsieur Guillaume Dumouchel fait son rapport pour le mois de mai 2018.

#### Résolution #2018-05-180 : Dérogation mineure #2018-02

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à réduire le diamètre de l'emprise du cercle de virage à 35.0 mètres au lieu de 38.0 mètres;

CONSIDÉRANT QUE cette réduction de la chaussée à l'intérieur du cercle de virage ne causera pas de problèmes de circulation ou de problématiques au niveau du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'après vérification avec la MRC, plusieurs municipalités possèdent une réglementation permettant des cercles de virage ayant un diamètre d'emprise inférieur à 35.0 mètres tel que demandé;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure 2015-02 concernant la Place Dr Aumont était identique et fut octroyée;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de la Municipalité de Napierville d'accepter la demande de dérogation mineure



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2018-02.

La parole fut donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Il n'y a eu aucune intervention.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter la demande de dérogation mineure 2018-02 qui vise à réduire le diamètre de l'emprise du cercle de virage à 35.0 mètres au lieu de 38.0 mètres pour le projet Anne-Marie et Saint-Henri.

ADOPTÉE

**2018-05-181**  
**Avis de**  
**motion:**  
**Adoption du**  
**règlement de**  
**zonage #289-**  
**101**

**Résolution #2018-05-181 : Avis de motion: Adoption du règlement de zonage #289-101**

Avis de motion, avec dispense de lecture est donnée par monsieur le conseiller Ghislain Perreault qu'à une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 289-101 modifiant le règlement numéro 289 intitulé *Règlement de zonage*, tel que déjà amendé, en vue de modifier les usages permis dans la zone Ra.107.

**2018-05-182**  
**Adoption du**  
**premier**  
**projet du**  
**règlement de**  
**zonage #289-**  
**101**

**Résolution #2018-05-182 : Adoption du premier projet du règlement de zonage #289-101**

**1ER PROJET**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 289-101**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE #289  
ET SES AMENDEMENTS EN VUE  
DE MODIFIER LES USAGES  
PERMIS DANS LA ZONE RA 107.

**ATTENDU** qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets;

**ATTENDU** que les normes actuelles ne répondent pas au besoin de la Municipalité de Napierville;

**ATTENDU** que cette modification bonifie le cadre réglementaire existant;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 mai 2018;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

**QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**PARTIE I. DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

- 1 Le présent règlement s'intitule **Règlement numéro 289-101 modifiant le règlement no. 289 intitulé « Règlement de zonage », tel que déjà amendé, en vue de modifier les usages**



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### permis dans la zone Ra 107.

- 2 Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une ou quelconque de ces parties venait à être déclarée nulle et sans effet par un tribunal, une telle décision n'aurait aucun effet sur les autres parties.

### PARTIE II, MODIFICATION DU RÈGLEMENT

- 3 Le tableau de l'article 10.16 du règlement de zonage #289 intitulé Tableau des dispositions particulières aux zones résidentielles Ra, Rb et Rc relatif à la zone Ra 107 est modifié de la manière suivante:

- 1° Par l'ajout de l'usage habitation de type unifamiliale jumelée.
- 2° Par l'ajout de l'usage habitation de type unifamiliale contiguë
- 3° Par l'ajout des types d'implantation jumelé et contigu.

*Le tableau est joint à l'annexe "A" du présent règlement pour en faire partie intégrante.*

### PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

- 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### ANNEXE A

#### ARTICLE 10.16 TABLEAU DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX ZONES RÉSIDENTIELLES RA, RB ET RC.

Modification au règlement de zonage 289-101	Ra.107
<b>USAGES PERMIS (permis : *)</b>	
Habitations	
Unifamiliales détachées	
Unifamiliales jumelées	*
Unifamiliales contiguës	*
Bi/trifamiliales détachées	*
Bi/trifamiliales jumelées	
Multifamiliales détachées <sup>1</sup>	*(4)
Multifamiliales jumelées	
Logement supplémentaire voir 10.2)	
Entreprises artisanales (voir 10.4)	
<b>HAUTEUR MAXIMALE</b>	
En mètres	11
En planchers	2
<b>GABARIT DE BÂTIMENT</b>	
Superficie minimum en mètres carrés	50
Superficie maximum en mètres carrés	
Largeur minimum en mètres :	5.5
<b>TYPE D'IMPLANTATION</b>	
Isolé	*
Jumelé	*
Contigu	*
<b>MARGES MINIMALES (voir 10.5)</b>	
Avant	7,5
Latérales	1.5/1.5
Arrière	8.5

**2018-05-183**  
**Avis de**  
**motion:**  
**Adoption du**  
**règlement de**  
**lotissement**  
**#290-42**

**Résolution #2018-05-183 : Avis de motion: Adoption du règlement de lotissement #290-42**

Avis de motion, avec dispense de lecture est donnée par monsieur le conseiller Ghislain Perreault qu'à une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 290-42 modifiant le règlement numéro 290 intitulé *Règlement de lotissement*, tel que déjà amendé, en vue de l'harmoniser au règlement de zonage numéro 289-101 concernant la modification des usages permis dans la zone Ra.107.

**2018-05-184**  
**Adoption du**  
**premier**  
**projet du**  
**règlement de**  
**lotissement**  
**#290-42**

**Résolution #2018-05-184 : Adoption du premier projet du règlement de lotissement #290-42**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'adopter le 1<sup>er</sup> projet de règlement numéro 290-42 modifiant le règlement numéro 290 et ses amendements en vue de l'harmoniser au règlement de zonage numéro 289-101 concernant la modification des usages permis dans la zone Ra.107.

### **1ER PROJET** **RÈGLEMENT NUMÉRO 290 – 42**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #290  
ET SES AMENDEMENTS EN VUE DE  
L'HARMONISER AU RÈGLEMENT DE  
ZONAGE #289-101 CONCERNANT LA  
MODIFICATION DES USAGES  
PERMIS DANS LA ZONE Ra.107



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

**ATTENDU** qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets;

**ATTENDU** que les normes actuelles ne répondent pas au besoin de la Municipalité de Napierville;

**ATTENDU** que cette modification bonifie le cadre réglementaire existant;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 mai 2018;

**QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

### **PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

- 1 Le présent règlement s'intitule **Règlement numéro 290-42 modifiant le règlement #290 intitulé « Règlement de lotissement », tel que déjà amendé, en vue de l'harmoniser au règlement de zonage #289-101 concernant la modification des usages permis dans la zone Ra 107.**
  
- 2 Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ces parties venait à être déclarée nulle et sans effet par un tribunal, une telle décision n'aurait aucun effet sur les autres parties.

### **PARTIE II, MODIFICATION DU RÈGLEMENT**

- 3 L'annexe 2, intitulé **Dimensions minimales des lots** est modifiée de la manière suivante :

1° Par la modification de la zone Ra. 107 en y ajoutant les dispositions relativement à la largeur frontale minimale, la profondeur minimale et la superficie minimale des lots pour les maisons unifamiliales jumelées et les maisons unifamiliales contiguës.

*Le tableau est joint à l'annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante.*

### **PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES**

- 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### ANNEXE A

Tableau des dispositions minimales des lots

Modification au règlement de zonage 290-42			
Zone	Largeur frontale minimale	Profondeur minimale	Superficie minimale
Bi/trifamiliale détachée	20 m.	35 m.	700m <sup>2</sup>
Multifamiliale détachée	30 m.	35 m.	1050m <sup>2</sup>
<b>Unifamiliale jumelées</b>	<b>12 m.</b>	<b>35 m.</b>	<b>350m<sup>2</sup></b>
<b>Unifamiliale contiguës</b>	<b>6 m.</b>	<b>35 m.</b>	<b>200m<sup>2</sup></b>

ADOPTÉE

#### Travaux publics

#### Travaux publics

#### Rapport du Directeur des travaux publics

#### Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Serge Bouchard fait son rapport pour le mois de mai 2018.

#### 2018-05-185 Offre de services : Solutions Alternatives Environnement (Pesticides)

#### Résolution #2018-05-185 : Offre de services : Solutions Alternatives Environnement (Pesticides)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le 10 octobre 2002 le règlement numéro 371 comportant certaines restrictions relativement à l'emploi des pesticides;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'offre de services de Solutions Alternatives Environnement pour le service d'accompagnement aux citoyens comprenant le service téléphonique, le service de visite à domicile pour un maximum de 6 visites, la gestion des plaintes et infractions pour un montant de 1 950\$ plus les taxes;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de services de Solutions Alternatives Environnement au montant de 1 950\$ plus les taxes pour les services ci-haut énumérés pour la saison 2018.

ADOPTÉE

#### 2018-05-186 Achat de cadres et couvercles de regards d'égout sanitaire

#### Résolution #2018-05-186 : Achat de cadres et couvercles de regards d'égout sanitaire

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) doit refaire le pavage de la rue St-Jacques à partir du pont Daunais-Decoigne, et ce en direction de l'autoroute 15;

CONSIDÉRANT QUE les cadres et couvercles de regards du réseau sont en mauvais état et qu'il serait souhaitable de les remplacer;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE le budget actuel permet l'achat des dits cadres et couvercles au nombre de huit unités;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur des travaux publics à faire l'achat de huit cadres et couvercles ajustables de type anti-charrue au montant approximatif de 9 000\$.

ADOPTÉE

**2018-05-187**  
**Soumissions:**  
**Achat d'une**  
**pompe de**  
**distribution**  
**d'eau potable**

**Résolution #2018-05-187 : Soumissions: Achat d'une pompe de distribution d'eau potable**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018, la municipalité de Napierville a inclus dans ses priorités l'installation, la mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux, les études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales et les infrastructures municipales en plus des travaux exigés dans ce programme pour le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures à être effectués par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la programmation présentée par la municipalité le 13 octobre 2016 a été acceptée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire en date du 28 novembre 2016 pour les priorités 1, 2 et 4;

CONSIDÉRANT QUE la programmation révisée présentée par la municipalité le 8 février 2017 a été acceptée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire en date du 26 avril 2017 incluant la priorité 3;

CONSIDÉRANT QUE dans la cadre de la priorité 1 du programme TECQ (2014-2018) le remplacement des automates doit être effectué;

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres public pour l'achat d'une pompe de distribution d'eau potable sur le territoire de la municipalité de Napierville été publié en date du 15 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE six firmes ont soumissionnées

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des soumissions reçues soit:

Noms	Montants	Remarques
CONSTRUCTION F.J.L. INC.	169 900.54 \$	taxes incluses
GROUPE QUÉBECO INC.	179 973.82 \$	taxes incluses
NORDMEC CONSTRUCTION INC.	181 331.67 \$	taxes incluses
LE GROUPE LML LTÉE	203 777.24 \$	taxes incluses
ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL	215 635.61 \$	taxes incluses
FILTRUM INC.	222 016.73 \$	taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Services exp inc. a procédé à l'analyse des soumissions et recommande d'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de Constructions F.J.L. inc. suivant lettre en date du 3 mai 2018.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :





## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de Constructions F.J.L. inc. au montant de 169 900.54\$ taxes incluses pour les services ci-dessus mentionnés.

Il est également résolu que ce montant soit payé à même le règlement d'emprunt #422 et le surplus accumulé.

ADOPTÉE

**2018-05-188**  
**Soumissions:**  
**Travaux**  
**d'infrastructures**  
**es d'aqueduc**  
**et d'égout**  
**pluvial -**  
**Boulevard**  
**Poissant et rue**  
**Marchand**

**Résolution #2018-05-188 : Soumissions: Travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout pluvial - Boulevard Poissant et rue Marchand**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018, la municipalité de Napierville a inclus dans ses priorités l'installation, la mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux, les études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales et les infrastructures municipales en plus des travaux exigés dans ce programme pour le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures à être effectués par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la programmation présentée par la municipalité le 13 octobre 2016 a été acceptée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire en date du 28 novembre 2016 pour les priorités 1, 2 et 4;

CONSIDÉRANT QUE la programmation révisée présentée par la municipalité le 8 février 2017 a été acceptée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire en date du 26 avril 2017 incluant la priorité 3;

CONSIDÉRANT QUE dans la cadre du volet 3 du programme TECQ (2014-2018) des travaux d'infrastructures sur le boulevard Poissant et la rue Marchand;

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres public pour les travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout pluvial pour le boulevard Poissant et la rue Marchand a été publié en date du 12 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE six firmes ont soumissionnées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des soumissions reçues soit:

Noms	Montants	Remarques
CBC 2010 INC.	720 000.00 \$	taxes incluses
B.FRÉGEAU & FILS INC.	770 217.53 \$	taxes incluses
EXCAVATIONS DARCHE INC.	862 609.83 \$	taxes incluses
LES ENTREPRISES DENEXCO	862 328.74 \$	taxes incluses
EXCAVATION R. FORTIER & FILS INC.	888 870.01 \$	taxes incluses
T.G.C.INC.	897 170.93 \$	taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE la firme Comeau Experts-Conseils a procédé à l'analyse des soumissions et recommande d'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de CBC 2010 Inc. suivant lettre en date du 2 mai 2018.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de CBC 2010 inc.au montant de 720 000.00\$ taxes incluses pour les services ci-dessus mentionnés.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu que ce montant soit payé à même le règlement d'emprunt #423 et le surplus accumulé.

ADOPTÉE

### 2018-05-189 Travaux publics: Réparation de trottoirs

### Résolution #2018-05-189 : Travaux publics: Réparation de trottoirs

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics à procéder à une dépense maximale de 20 000\$ pour la réparation de trottoirs sur tout le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

### Comptes à payer (Municipalité)

### Comptes à payer (Municipalité)

### 2018-05-190 Comptes à payer pour le mois de mai 2018

### Résolution #2018-05-190 : Comptes à payer pour le mois de mai 2018

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de mai 2018 soit:

Municipalité au montant de 46 989.92\$  
Bibliothèque au montant de 1 270.42\$  
Loisirs au montant de 8 299.50\$  
Incendie au montant de 4 651.68\$  
Salaires pompiers avril 2018 au montant de 21 605.30\$

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 20h29, car sa conjointe est une employée administrative.

### 2018-05-191 Comptes payés durant le mois d'avril 2018

### Résolution #2018-05-191 : Comptes payés durant le mois d'avril 2018

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois d'avril 2018 soit:

Municipalité au montant de 142 555.41\$  
Bibliothèque au montant de 746.13\$  
Loisirs au montant de 7 864.23\$  
Incendie au montant de 1 677.5 \$

ADOPTÉE

### Comptes à payer (factures)

### Comptes à payer (Factures)

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 20h30.

### 2018-05-192 Comptes à payer: Programme

### Résolution #2018-05-192 : Comptes à payer: Programme TECO (2014-2018)

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### TECQ (2014-2018)

Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer les factures du *Programme TECQ (2014-2018)* au montant total de 14 851.32\$ suivant liste soumise à cet effet.

<u>Fournisseurs</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Montant</u>	<u># facture</u>
Comeau Experts- Conseils	Préparation et analyses de divers documents pour les projets d'inspection des conduites et les travaux du boul. Poissant	9 198.00 \$	002551
Coup d'oeil	Publication d'une appel d'offres pour infrastructure boul. Poissant et rue Marchand	835.87 \$	22913
Innov Logic	Extraction de données par télémétrie à fournir à technorem pour l'aménagement du puits	218.45 \$	154
Comeau Experts- Conseils	Préparation et analyses des documents d'appel d'offres pour les travaux d'infrastructures du boul. Poissant et rue Marchand	4 599.00\$	002589

Il est également résolu que les montants requis aux fins de ces travaux et services s'inscrivent dans les priorités soumise dans le cadre du programme TECQ (2014-2018).

Il est également résolu d'approprier à même les règlements d'emprunt numéro 422 et/ou 423 les montants requis aux fins de ces achats et travaux.

ADOPTÉE

### 2018-05-193 Comptes à payer: Distribution couvre plancher Elite inc.

### Résolution #2018-05-193 : Comptes à payer: Distribution couvre plancher Elite inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de *Distribution couvre plancher Elite inc.* au montant de 2 276.51\$ représentant l'achat de tuiles sport bleu brillant pour la surface de dek hockey suivant la facture numéro 005257.

ADOPTÉE

### 2018-05-194 Comptes à payer: Le vélo vert inc.

### Résolution #2018-05-194 : Comptes à payer: Le vélo vert inc.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Le vélo vert inc.* au montant de 2 477.71\$ représentant l'achat de 35 barils récupérateurs d'eau pour le tirage aux citoyens suivant la facture numéro 059644.

ADOPTÉE

### 2018-05-195 Comptes à payer: Ville

### Résolution #2018-05-195 : Comptes à payer: Ville de Saint-Philippe

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### de Saint-Philippe

Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture de la *Ville de Saint-Philippe* au montant de 2 614.92\$ représentant l'entraide mutuelle du 27 février 2018 suivant la facture numéro 8FD000029.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

### 2018-05-196 Comptes à payer: Emco Corporation

#### Résolution #2018-05-196 : Comptes à payer: Emco Corporation

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de *Emco Corporation* au montant de 2 897.37\$ représentant l'achat de rouleaux de géoroute pour la construction de l'infrastructure de Dek Hockey suivant la facture numéro 24808930-00.

ADOPTÉE

### 2018-05-197 Comptes à payer: Solutions Solu-NET inc.

#### Résolution #2018-05-197 : Comptes à payer: Solutions Solu-NET inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture de *Solutions Solu-NET inc.* au montant de 2 926.11\$ représentant l'entretien et le polissage des planchers du centre communautaire pour la période du 31 mars 2018 au 26 avril 2018 suivant la facture numéro 2275.

ADOPTÉE

### 2018-05-198 Comptes à payer: MRC des Jardins- de-Napierville

#### Résolution #2018-05-198 : Comptes à payer: MRC des Jardins-de-Napierville

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de *MRC des Jardins-de-Napierville* au montant de 3 765.00\$ représentant la formation de trois pompiers pour la désincarcération suivant la facture numéro 4510.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

### 2018-05-199 Comptes à payer: Centre sportif régional Groupe DPJL

#### Résolution #2018-05-199 : Comptes à payer: Centre sportif régional Groupe DPJL

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Centre sportif régional Groupe DPJL* au montant de 11 432.29\$ représentant les heures de patin et hockey libre pour la période du 1er janvier au 8 avril 2018 suivant la facture numéro 2548.

ADOPTÉE

### 2018-05-200 Comptes à payer: R.J. Lévesque &

#### Résolution #2018-05-200 : Comptes à payer: R.J. Lévesque & fils Ltée

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### filis Ltée

De payer la facture de *R.J. Lévesque & Filis Ltée* au montant de 17 763.64 \$ représentant le nettoyage du puits St-Martin suivant la facture numéro 3297.

ADOPTÉE

### 2018-05-201 Comptes à payer: Mines Seleine

#### Résolution #2018-05-201 : Comptes à payer: Mines Seleine

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Mines Seleine* au montant de 19 928.98\$ représentant l'achat de sel de voirie pour la saison hivernale 2018-2019 suivant la facture numéro 5300376062.

ADOPTÉE

### 2018-05-202 Achat / Location: Photocopieur pour bibliothèque municipale

#### Résolution #2018-05-202 : Achat / Location: Photocopieur pour bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale a fait la demande afin d'obtenir un contrat de location d'un photocopieur couleur;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des offres reçues soit celle de Copicom inc. et solution buretotic 360.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'octroyer un contrat de 5 ans à la compagnie Copicom pour un photocopieur couleur en location de marque Kyocera à un coût trimestriel de 142 \$ ainsi qu'un coût de 0.04\$ copie couleur à 6% et moins de couverture, un coût de 0.06\$ copie couleur entre 6.1% et 18% de couverture, un coût de 0.095\$ copie couleur de plus de 18.1% de couverture et un coût de 0.014\$ copie noir et blanc.

Il est également résolu que ces taux soit fixes pour la durée du contrat soit 5 ans.

Il est également résolu d'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archambault, à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat à intervenir entre Copicom et la Municipalité de Napierville.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

### 2018-05-203 Office municipal d'habitation: Budget 2018

#### Résolution #2018-05-203 : Office municipal d'habitation: Budget 2018

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Napierville a déposé à la Municipalité de Napierville son budget 2018;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter le budget 2018 de l'Office municipal d'habitation de Napierville.

Il est également résolu de payer la somme de 4 537\$ représentant la quote-part à payer suite à l'acceptation du budget 2018.

ADOPTÉE

### Demande de don ou

#### Demande de don ou commandite



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### commandite

#### 2018-05-204 Demande de don: Eco- Friperie

#### Résolution #2018-05-204 : Demande de don: Eco-Friperie

CONSIDÉRANT QUE l'Éco-Friperie est un organisme à but non lucratif oeuvrant sur le territoire de la municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme vient en aide à plusieurs personnes au sein de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme occupe un local loué n'appartenant pas à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE dans son bail cet organisme doit entre autres assumer le montant des taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît le rôle de bienfaisance de cet organisme auprès de sa population.

CONSIDÉRANT QUE l'Éco-Friperie a transmis une demande de don à la municipalité de Napierville suivant lettre en date du 4 avril 2018.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

Le conseiller monsieur Mario Dufour se retire du vote, car il siège sur le conseil d'administration de l'Éco-Friperie.

D'octroyer la somme de 2 047.14\$ à l'Éco-Friperie équivalant aux taxes municipales 2018 pour l'immeuble loué.

ADOPTÉE

#### 2018-05-205 Demande de don ou commandite: Grand défi Pierre Lavoie 2018

#### Résolution #2018-05-205 : Demande de don ou commandite: Grand défi Pierre Lavoie 2018

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Stéphane Billette, député de Huntingdon participera pour une 6e année consécutive au 1000km en 60 heures du Grand Défi Pierre Lavoie;

CONSIDÉRANT QUE tous les dons amassés seront distribués aux jeunes du comté afin de contribuer à l'activité physique chez les jeunes;

CONSIDÉRANT QU'une demande de don a été reçue suivant lettre du 26 mars 2018.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 100\$ au Grand Défi Pierre Lavoie afin de supporter Monsieur Stéphane Billette pour la réalisation de son défi afin de soutenir et contribuer à l'activité physique chez les jeunes.

ADOPTÉE

#### 2018-05-206 Élus municipaux : Autorisation

#### Résolution #2018-05-206 : Élus municipaux : Autorisation formation et remboursement des dépenses

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux doivent être à l'affut de tout



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### formation et remboursement des dépenses

changement et information concernant les divers domaines municipaux;

CONSIDÉRANT QUE certaines formations doivent être suivies par ceux-ci afin de maintenir et accroître les connaissances envers les divers domaines municipaux;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement numéro 274-4 relatif à la rémunération et au remboursement de certaines dépenses, une résolution doit être adoptée afin d'autoriser les élus municipaux à participer à des formations et/ou congrès comportant un remboursement de dépenses;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux doivent être à l'affut de tout changement et information concernant les divers domaines municipaux;

CONSIDÉRANT QUE certaines formations doivent être suivies par ceux-ci afin de maintenir et accroître les connaissances envers les divers domaines municipaux;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement numéro 274-4 relatif à la rémunération et au remboursement de certaines dépenses, une résolution doit être adoptée afin d'autoriser les élus municipaux à participer à des formations et/ou congrès comportant un remboursement de dépenses;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'autoriser Madame Chantale Pelletier, mairesse, à participer à la grande rencontre de monsieur Lisée organisée par la chambre des commerces du Haut-Richelieu qui aura lieu le 18 mai prochain;

D'autoriser Madame Chantale Pelletier, mairesse, à participer à la rencontre régionale des villes et villages en santé de la Montérégie qui aura lieu à St-Julie le 24 mai prochain;

D'autoriser Monsieur Mario Dufour, conseiller, à participer à une rencontre de l'office municipal d'habitation au centre de service de St-Jean-sur-Richelieu le 15 mai prochain;

D'autoriser Madame Chantale Pelletier, mairesse, ainsi que les six conseillers; Ghislain Perreault, Daniel Dumontier, Mario Dufour, Marthe Tardif, Serge Brault et David Dumont à participer à une formation sur le Projet de loi 122 qui aura lieu à St-Michel de Napierville le 30 mai prochain;

Il est également résolu d'autoriser le paiement des formations/rencontres et le remboursement des frais afférents, si applicables, selon les dispositions du règlement numéro 274-4.

ADOPTÉE

### 2018-05-207 Assurance des cyberrisques

#### Résolution #2018-05-207 : Assurance des cyberrisques

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre de La Mutuelle des municipalités du Québec et que celle-ci est l'assureur de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux risques que présentent les cyberrisques sont actuellement exclus de notre contrat d'assurance;

CONSIDÉRANT les quatre (4) nouvelles options de garantie offertes par La Mutuelle des municipalités du Québec pour l'assurance des cyberrisques;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

Que la municipalité de Napierville requiert la couverture de l'option cyberrisques, sujet à acceptation de la proposition d'assurance par La Mutuelle des municipalités du Québec, moyennant une prime annuelle de 500\$ et de mandater Chantale Pelletier, mairesse, et Julie Archambault, Directrice générale, à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

**2018-05-208**  
**Avis de**  
**motion:**  
**Adoption du**  
**règlement**  
**#424-1**

**Résolution #2018-05-208 : Avis de motion: Adoption du règlement #424-1**

Monsieur le conseiller Mario Dufour donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 424-1 relativement au tarif applicable aux dépenses occasionnées par la participation à un congrès, une activité de formation ou de représentation d'un employé municipal.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**2018-05-209**  
**Autorisation**  
**destruction de**  
**documents**

**Résolution #2018-05-209 : Autorisation destruction de documents**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville a embauché madame Marjorie Charbonneau à titre d'archiviste;

CONSIDÉRANT QUE madame Marjorie Charbonneau a procédé à l'élaboration d'un calendrier de conservation;

CONSIDÉRANT QUE ce calendrier de conservation a été approuvé par la Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

CONSIDÉRANT QUE selon ce calendrier de conservation, certains documents doivent être détruits;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal de Napierville prend acte du rapport de documents à détruire daté du 1er mai 2018 tel que préparé par notre archiviste Mme Marjorie Charbonneau et d'autoriser la firme *Shred-it* à procéder à la destruction des documents.

ADOPTÉE

**2018-05-210**  
**Demande de**  
**désignation à**  
**titre de**  
**célébrant**  
**pour un**  
**mariage civil**  
**ou une union**  
**civile**

**Résolution #2018-05-210 : Demande de désignation à titre de célébrant pour un mariage civil ou une union civile**

CONSIDÉRANT QUE les articles 366 et 521.3 (2) du Code civil du Québec permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux et aux fonctionnaires municipaux de demander au ministre de la Justice d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville peut recevoir des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Napierville que madame Chantale Pelletier soit désignée comme célébrant compétent sur son territoire;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le





## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De demander à la ministre de la Justice de désigner madame Chantale Pelletier, Mairesse de la Municipalité de Napierville, comme célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire durant son mandat;

Il est également résolu de transmettre une copie de la présente résolution à la ministre de la Justice.

ADOPTÉE

### Varia

### Varia

### Public: Période de questions

### Public: Période de questions

Intervention de : Messieurs Jean Marier et Guy Pomerleau

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

---

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

### 2018-05-211 Levée de l'assemblée

### Résolution #2018-05-211 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 20h50.

ADOPTÉE

---

CHANTALE PELLETIER  
MAIRESSE

---

JULIE ARCHAMBAULT  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE